



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du Jeudi 24 Mai 2018

Conseillers communautaires en exercice : 128

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.2.1, 1.2.2, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 6.6, 6.7, 6.8, 6.9, 6.10, 6.11, 6.12, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 7.7, 8.1, 8.2, 8.3, 8.4, 8.5, 8.6, 8.7, 8.8, 8.9, 8.10, 2.1, 2.2, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 9.1, 9.2.

La séance est ouverte à 18h05 et levée à 21h35

Étaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS (à partir du 0.2) Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU, suppléante de M. Alain PARIS Besançon : M. Julien ACARD, M. Eric ALAUZET (jusqu'au 5.3), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, Mme Claudine CAULET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'au 5.3), Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, Mme Myriam EL YASSA, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPELLIN, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'au 7.1), M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT (à partir du 1.1.1), Mme Elsa MAILLOT (à partir du 0.2), Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON (à partir du 1.1.1), M. Philippe MOUGIN (jusqu'au 6.12), M. Michel OMOURI, Mme Danielle POISSENOT, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à partir du 0.2 et jusqu'au 8.2), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF Bonnay : M. Gilles ORY Braillans : M. Alain BLESSEMILLE Busy : M. Alain FELICE Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Chalèze : M. Gilbert PACAUD Champagney : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chauxenne : M. Bernard VOUGNON Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET (à partir du 1.1.1), M. Gilbert GAVIGNET (à partir du 1.1.1) Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Cussey-sur-l'Ognon : M. Jean-François MENESTRIER (jusqu'au 6.12) Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN (à partir du 0.2) Fontain : Mme Martine DONEY François : Mme Françoise GILLET, suppléante de M. Claude PREIONI Geneuille : M. Jean-Claude PETITJEAN Gennes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Les Auxons : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI Mamirolle : M. Daniel HUOT Marchaux-Chaufontaine : M. Patrick CORNE, M. Jacky LOUISSON (à partir du 1.1.1) Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT (à partir du 0.2) Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Morre : M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 6.12) Nancray : M. Vincent FIETIER Noironte : M. Raymond LAMBOLEY, suppléant de M. Claude MAIRE Palise : M. Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pugey : M. Frank LAIDIE (à partir du 1.1.1) Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Roset-Fluans : M. Arnaud GROSPELLIN (à partir du 0.2) Saint-Vit : M. Pascal ROUTHIER (à partir du 0.2) Saône : M. Yoran DELARUE Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thise : M. Alain LORIGUET Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD (à partir du 1.1.1) Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : M. Jean-Noël BESANCON, Mme Valérie MAILLARD Vesemes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY (à partir du 1.1.1) Venise : M. Jean-Claude CONTINI Villars Saint-Georges : M. Jean-Claude ZEISSER Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL (à partir du 1.1.1)

Étaient absents : Besançon : M. Pascal BONNET, M. Emile BRIOT, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Emmanuel DUMONT, Mme Béatrice FALCINELLA, Mme Sophie PESEUX, M. Yannick POUJET, Mme Rosa REBRAB, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE Beure : M. Philippe CHANEY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Champoux : M. Philippe COURTOT Chevroz : M. Yves BILLECARD Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT La Vèze : Mme Catherine CUINET Larnod : M. Hugues TRUDET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Merey-Vieille : M. Philippe PERNOT Novillars : M. Philippe BELUCHE Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Rancenay : M. Michel LETHIER Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET Vieille : Mme Christiane ZOBENBULLER

Secrétaire de séance : M. Yves MAURICE

Procurations de vote :

Mandants : E. ALAUZET (à partir du 5.4), P. BONNET, E. BRIOT, P. CURIE, B. FALCINELLA, M. LEMERCIER (à partir du 7.2 et jusqu'au 8.2), T. MORTON (jusqu'au 0.2), P. MOUGIN (à partir du 7.1), S. PESEUX (jusqu'au 5.3), Y. POUJET, R. REBRAB, M. SEBBAH, C. WERTHE, Y. BILLECARD, J.F. MENESTRIER (à partir de 7.1), P. BELUCHE, C. ZOBENBULLER

Mandataires : R. STHAL (à partir du 5.4), J. GROSPELLIN, C. LIME, D. SCHAUSS, D. POISSENOT, K. ROCHDI (à partir du 7.2 et jusqu'au 8.2), N. BODIN (jusqu'au 0.2), J. ACARD (à partir du 7.1), M. DALPHIN (jusqu'au 5.3), A. GHEZALI, M. ZEHAF, M. OMOURI, L. FAGAUT, G. ORY, S. RUTKOWSKI (à partir du 7.1), J. KRIEGER, J.C. CONTINI

Délibération n°2018/004183

Rapport n°3.1 - Association INTERMED - Soutien 2018

Association INTERMED - Soutien 2018

Rapporteur : Sylvie WANLIN, Conseillère communautaire déléguée

Commission : Economie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche

Inscription budgétaire	
BP 2018 et PPIF 2018-2022 « Actions en faveur de l'emploi »	Montant BP 2018 : 50 000 € (enveloppe) Montant de l'opération : 15 000 €

Résumé :

Dans le cadre de la stratégie de développement économique 2016-2020, le Grand Besançon a affirmé sa volonté de contribuer au rapprochement entreprises/personnes en difficulté d'insertion socio-professionnelle. L'association INTERMED a mis en place depuis 2012 des actions d'accompagnement vers l'emploi de personnes résidant dans les secteurs du Grand Besançon. Il est proposé de soutenir à nouveau, l'activité de l'association sur le territoire du Grand Besançon à hauteur de 15 000 €.

I. Objectifs d'INTERMED

Les objectifs d'INTERMED sont :

- de favoriser l'accès à l'emploi, à la formation et la qualification des personnes habitant sur les communes du Grand Besançon,
- de rompre l'isolement des personnes en situation d'exclusion en leur permettant de rétablir des liens dans le cadre d'une mise en situation de travail, d'un accompagnement et d'actions collectives,
- de favoriser l'accès aux droits, l'intégration, la lutte contre les discriminations et pour l'égalité des chances,
- d'identifier le cas échéant les besoins non couverts sur le territoire de l'agglomération.

Les moyens mis en œuvre par INTERMED pour atteindre ces objectifs sont :

- agir en proximité des demandeurs d'emploi (permanences régulières d'accueil des demandeurs d'emploi dans différentes communes de la CAGB),
- mettre l'offre de service d'INTERMED à disposition des partenaires et des habitants des communes ciblées.

II. Le Projet

A/ Origine du projet

L'opération « Agir en proximité dans les territoire » vise à la mise en place de permanences de proximité sur différentes communes.

De plus, en fonction des constats établis à travers les différentes permanences réalisées dans les cantons, INTERMED mènera des actions spécifiques, en fonction des secteurs concernés dans le territoire.

1. Au service des demandeurs d'emploi

L'association INTERMED se propose d'organiser des permanences régulières pour accueillir, accompagner et recruter toute personne en recherche d'emploi ou en complément d'activité.

Il est proposé aux demandeurs d'emploi :

- un accueil/diagnostic global de leur situation. A l'issue, de cette phase d'accueil un bilan est réalisé débouchant sur des préconisations :
 - soit une orientation pour rentrer dans une autre étape de parcours (entrée dans une autre structure d'insertion ou une entrée en formation par exemple etc.)

- ou la signature d'un engagement avec INTERMED sous forme de contrat d'accueil d'une durée de un à trois mois pour la période de prise de connaissance réciproque et avant de définir les engagements réciproques.
- la signature, le cas échéant d'un engagement définissant les objectifs poursuivis, les modalités de mises en œuvre et le calendrier (5 engagements différents peuvent être proposés visant plutôt la levée des freins à l'emploi ou l'accompagnement pour la mise en œuvre du projet personnel et professionnel). En fonction des besoins et des objectifs, les propositions concrètes faites par INTERMED au bénéficiaire peuvent être de différente nature, mais comportent en tout état de cause au moins :
 - une mise à l'emploi,
 - un accompagnement individualisé au projet.

Cet accompagnement vise à permettre au bénéficiaire de réaliser les objectifs définis à son entrée dans la structure, pour la mise en œuvre de son parcours vers l'emploi.

Les objectifs pour 2018 :

- tenue de 70 permanences représentant 300 heures de présence active sur les communes de l'agglomération : Saône (10), Saint Vit (11), Ecole Valentin (12), Novillars (12), Pouilley les Vignes (6), Devecey (12), Geneuille (6) et Chatillon le Duc (1),
- 50 nouvelles personnes accueillies,
- 100 personnes accompagnées et salariées,
- 10 conventions signées avec les communes.

En 2018, une nouvelle permanence sera ouverte sur Thise en partenariat avec la BOUTIQUE DE GESTION présente sur le territoire au titre de son service d'émergence de projets à la création d'entreprise. (CITE LAB)

L'association INTERMED produira une évaluation qui sera composée :

- d'un bilan de l'accueil/diagnostic de l'année,
- d'un bilan quantitatif et qualitatif pour les actions collectives, d'évaluation et de formation,
- d'un bilan quantitatif et qualitatif pour la mise au travail et l'accompagnement,
- d'un bilan des sorties à l'issue du parcours.

2. Au service des collectivités, associations, entreprises, des habitants

L'association INTERMED se propose aussi d'engager des démarches actives de développement visant à repérer et répondre aux besoins des habitants, des entreprises, des associations, des établissements et collectivités.

Il s'agit plus spécifiquement :

- de répondre aux besoins de main d'œuvre en proposant la mise à disposition de personnels (renfort, remplacement, expérimentation...),
- de rechercher les partenariats et imaginer les montages permettant de porter ou créer des activités en réponse aux besoins.

Concrètement un plan de communication et de développement sur le territoire a été élaboré.

Ce dernier comporte :

- des actions de communication de « base » : distribution de flyers sur le territoire pour présenter l'offre de service aux habitants, installation et achalandage de points de dépôts (commerce de proximité sur tout le territoire),
- des actions presse : articles réguliers via les correspondants de l'Est républicain, parution régulière dans les bulletins municipaux et via les sites des communes,
- des rencontres avec les élus des communes et communautés de communes afin de connaître les spécificités de leur territoire (emploi, besoin des entreprises, associations, habitants...) et leur proposer les services d'INTERMED pour différents besoins ponctuels,
- un plan de prospection et de développement qui cible les entreprises, les établissements et les associations pour connaître leur besoin en personnel. L'objectif étant de proposer les services d'INTERMED (remplacement, renfort...).

Concernant les deux derniers points, et plus particulièrement pour les secteurs OUEST, Saint Vit et Est du Grand Besançon, il appartiendra à INTERMED de coordonner son intervention avec l'action visant à développer les liens avec les entreprises menées en 2018 sur les secteurs cités afin de croiser les besoins recensés par les entreprises notamment.

De plus, une proposition d'intervention commune avec la Boutique de Gestion, prestataire de l'opération Cité Lab et Franche Comté Active pour son dispositif Emergence, sera étudiée afin de mieux connaître la nature des interventions de ces acteurs et envisager une articulation des actions d'INTERMED avec les permanences de la Boutique de Gestion particulièrement. Cette proposition d'intervention commune se fera sur le territoire de Saint Vit.

Les objectifs pour 2018 :

- 3 parutions dans chacune des communes concernées (Bulletins municipaux, sites) ;
- 50 points de dépôts alimentés régulièrement,
- 10 rencontres avec les élus du territoire,
- 25 journées de prospection,
- 1 action spécifique avec la Boutique de Gestion et Franche Comté Active.

L'association INTERMED produira une évaluation qui sera composée :

- d'un bilan des actions de communication,
- des résultats en terme d'activité sur le territoire,
- d'un bilan du travail réalisé avec les partenaires que sont la Boutique de Gestion et Franche Comté Active.

B/ Bilan 2017

62 nouvelles personnes ont été accueillies (diagnostic global et recrutement).

65 permanences ont été tenues en 2017. Permanences organisées dans des locaux mis à disposition gracieusement par les communes. A ce titre une convention est signée entre Intermed et la Commune.

97 entretiens de suivi ont été réalisés.

109 personnes ont été accompagnées dans la résolution de leurs problématiques sociales ainsi que dans leur projet vers l'emploi.

78 personnes ont été salariées en 2017 pour un total de 16 900 heures de travail réalisées dans différents secteurs professionnels, ce qui représente 11 équivalents temps plein et 198 000 euros bruts versés.

Parmi ces salariés, 26% sont bénéficiaires du RSA, 45% d'entre eux ont plus de 50 ans, 21% sont des jeunes de moins de 26 ans et enfin 59% sont des femmes. 46% possèdent une voiture et n'ont pas de problème de mobilité par rapport à l'emploi.

22 sorties en 2017 dont 50% en emploi durable, 18 % en emploi de transition et 32% en sortie positive.

54 nouveaux clients ont fait appel à INTERMED en 2017 dont 14 entreprises.

Des réunions collectives (4 – Devecey, Geneuille, Les Auxons et Novillars) ont été organisées et se sont inscrites dans une démarche de développement et de proximité. 3 cibles visées :

- Les salariés en parcours d'insertion au sein d'INTERMED,
- Les demandeurs d'emploi et ou personnes en situation de précarité,
- Les habitants, clients potentiels.

Ces actions ont permis d'apporter une vision claire aux clients potentiels et aux salariés en parcours d'insertion, de présenter l'offre de service d'INTERMED, les missions proposées.

C/ Demande de subvention

Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à 492 153 € qui correspond au budget prévisionnel de l'action de la structure sur le territoire de l'agglomération (hors Besançon).

INTERMED a sollicité une aide financière auprès de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, pour la somme de 18 000 € à laquelle il est proposé de répondre à hauteur de 15 000€.

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le soutien du Grand Besançon à INTERMED à hauteur de 15 000 € pour l'opération « Agir en proximité sur les territoires »,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention ci-jointe à intervenir pour le versement de la participation financière et tout acte nécessaire à sa réalisation.

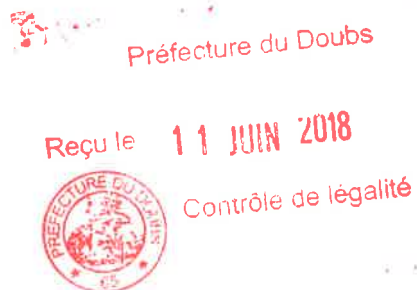
Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107
Contre : 0
Abstentions : 2
Ne prennent pas part au vote : 0

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président



Convention entre la CAGB et INTERMED

Entre :

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, représentée par son Président, Monsieur Jean-Louis FOUSSERET, agissant en vertu de la délibération du Conseil communautaire du 24/05/2018 d'une part

Et :

L'association INTERMED, dont le siège est situé 121 grande rue à Besançon, et représentée par Madame Yvonne MILANDRI, agissant en sa qualité de Présidente, et dûment habilitée, d'autre part,

Préambule

L'association a pour but :

- d'embaucher des personnes visées à l'article L.5132-7 du code du travail ainsi que des personnes en situation de précarité au regard de l'emploi afin de faciliter leur insertion professionnelle, la sécurisation de leur parcours et de les mettre à titre onéreux à disposition de personnes physiques ou morales dans tous les secteurs professionnels et sur tous types de postes,
- de participer sur son territoire à la mise en œuvre des moyens permettant de favoriser l'accueil, l'information et l'insertion sociale et professionnelle de personnes en recherche d'emploi ou en situation de précarité,
- de permettre la consolidation des emplois de personnes en parcours d'insertion ou en situation de précarité par tous moyens validés par le conseil d'administration, en conformité avec la loi et les principes de l'économie sociale et solidaire,
- de créer, piloter et gérer des activités économiques et d'insertion au profit de personnes en recherche d'emploi ou en situation de précarité y compris en constituant le capital de sociétés d'économie sociale dont l'association assure la gérance.

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 - Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les modalités de mise en œuvre par INTERMED, de l'action « Agir en proximité sur les territoires ».

Article 2 - Durée de la convention

La présente convention est conclue pour l'année 2018.

Article 3 - Objectifs

L'opération « Agir en proximité des territoire » vise à la mise en place de permanences de proximité sur différentes communes.

Ces permanences (70), sur les territoires représentant 300 heures de présence active sur les communes de l'agglomération : Saône (10), Saint Vit (11), Ecole Valentin (12), Novillars (12), Pouilley les Vignes (6), Devecey (12), Geneuille (6) et Chatillon le Duc (1) ont pour objectif d'agir en proximité:

A/ Au service des demandeurs d'emploi

Il est proposé aux demandeurs d'emploi :

- un accueil/diagnostic global de la situation. A l'issue, de cette phase d'accueil un bilan est réalisé débouchant sur des préconisations :
 - soit une orientation pour rentrer dans une autre étape de parcours (entrée dans une autre structure d'insertion ou une entrée en formation par exemple etc.)
 - ou la signature d'un engagement avec INTERMED sous forme de contrat d'accueil d'une durée de un à trois mois pour la période de prise de connaissance réciproque et avant de définir les engagements réciproques.
- la signature, le cas échéant d'un engagement définissant les objectifs poursuivis, les modalités de mises en œuvre et le calendrier (5 engagements différents peuvent être proposés visant plutôt la levée des freins à l'emploi ou l'accompagnement pour la mise en œuvre du projet personnel et professionnel). En fonction des besoins et des objectifs, les propositions concrètes faites par INTERMED au bénéficiaire peuvent être de différentes natures, mais comportent en tout état de cause au moins :
 - une mise à l'emploi ;
 - un accompagnement individualisé au projet.

Cet accompagnement vise à permettre au bénéficiaire de réaliser les objectifs définis à son entrée dans la structure, pour la mise en œuvre de son parcours vers l'emploi.

Les objectifs pour 2018 :

- tenue de 70 permanences représentant 300 heures de présence active sur les communes de l'agglomération : Saône (10), Saint Vit (11), Ecole Valentin (12), Novillars (12), Pouilley les Vignes (6), Devecey (12), Geneuille (6) et Chatillon le Duc (1) ;
- 50 nouvelles personnes accueillies ;
- 100 personnes accompagnées et salariées ;
- 10 conventions signées avec les communes.

En 2018, une nouvelle permanence sera ouverte sur Thise en partenariat avec la BOUTIQUE DE GESTION présente sur le territoire au titre de son service d'émergence de projets à la création d'entreprise (CITE LAB).

L'association INTERMED produira une évaluation qui sera composée :

- D'un bilan de l'accueil/diagnostic de l'année ;
- D'un bilan quantitatif et qualitatif pour les actions collectives, d'évaluation et de formation ;
- D'un bilan quantitatif et qualitatif pour la mise au travail et l'accompagnement ;
- D'un bilan des sorties à l'issue du parcours.

B/ Au service des collectivités, associations, entreprises, habitants

L'association INTERMED se propose aussi d'engager des démarches actives de développement visant à repérer et répondre aux besoins des habitants, des entreprises, des associations, des établissements et des collectivités.

Il s'agit plus spécifiquement :

- De répondre aux besoins de main d'œuvre en proposant la mise à disposition de personnels (renfort, remplacement, expérimentation...)
- De rechercher les partenariats et imaginer les montages permettant de porter ou créer des activités en réponse aux besoins.

Concrètement, un plan de communication et de développement sur le territoire sera mis en place.

Ce dernier comporte :

- Des actions de communication de « base » : distribution de flyers sur le territoire pour présenter l'offre de service aux habitants, installation et achalandage de points de dépôts (commerce de proximité sur tout le territoire).

- Des actions presse : articles réguliers via les correspondants de l'Est républicain, parution régulière dans les bulletins municipaux et via les sites des communes ;
- Des rencontres avec les élus des communes et communautés de communes afin de connaître les spécificités de leur territoire (emploi, besoin des entreprises, associations, habitants...) et leur proposer les services d'INTERMED pour différents besoins ponctuels.
- Un plan de prospection et de développement qui cible les entreprises, les établissements et les associations pour connaître leur besoin en personnel. L'objectif étant de proposer les services d'INTERMED (remplacement, renfort...).

Concernant les deux derniers points, et plus particulièrement pour les secteurs OUEST, Saint Vit et Est du Grand Besançon, il appartiendra à INTERMED de coordonner son intervention avec l'action visant à développer les liens entreprises menées en 2018 sur les secteurs cités afin de croiser les besoins recensés par les entreprises notamment.

De plus, une proposition d'intervention commune avec la Boutique de Gestion, prestataire de l'opération Cité Lab et Franche Comté Active pour son dispositif Emergence, sera étudiée afin de mieux connaître la nature des interventions de ces acteurs et envisager une articulation des actions d'INTERMED avec les permanences de la Boutique de Gestion particulièrement. Cette proposition d'intervention commune se fera sur le territoire de Saint Vit.

Les objectifs pour 2018 :

- 3 parutions dans chacune des communes concernées (Bulletins municipaux, sites) ;
- 50 points de dépôts alimentés régulièrement ;
- 10 rencontres avec les élus du territoire ;
- 25 journées de prospection
- 1 action spécifique avec la Boutique de Gestion et Franche Comté Active.

L'association INTERMED produira une évaluation qui sera composée :

- D'un bilan des actions de communication ;
- Des résultats en terme d'activité sur le territoire ;
- D'un bilan du travail réalisé avec les partenaires que sont la Boutique de Gestion et Franche Comté Active.

Article 4 - Engagements de la CAGB

Le Grand Besançon s'engage à soutenir la mise en place des actions susmentionnées par INTERMED, en cohérence avec sa compétence Economie, emploi et insertion, et notamment en apportant son soutien financier et institutionnel dans leur mise en œuvre, selon les modalités définies ci-après.

Le Grand Besançon accorde à INTERMED une subvention d'un montant de 15 000 €.

Cette subvention sera versée sur le compte d'INTERMED selon les modalités suivantes :

- 50 % du montant à la signature de la convention,
- le solde sur présentation d'un bilan quantitatif et qualitatif de l'action menée.

Article 5 - Engagements d'Intermed

INTERMED s'engage à :

- utiliser la subvention uniquement pour les besoins des actions définie à l'article 3,
- transmettre au Grand Besançon le bilan qualitatif et financier de l'action, ainsi que tout élément d'information complémentaire relatif à la réalisation de cette action.

Article 6 - Responsabilités - Assurance

Les activités de l'association sont placées sous sa responsabilité exclusive.

Article 7 - Modification et résiliation de la convention

Toute modification de la convention fera l'objet d'un avenant.

En cas de non-respect par l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai de trois mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

Article 8 - Règlement des litiges

En cas de différend relatif à l'application ou à l'interprétation de la présente convention, une tentative amiable de règlement du différend être engagée. A défaut, le différend devra être porté devant le Tribunal Administratif de Besançon.

Article 9 - Délégation d'attribution

L'ordonnateur et le comptable assignataires sont respectivement le Président de la CAGB et Monsieur le Trésorier Payeur du Grand Besançon.

Fait en deux exemplaires, à Besançon le

Pour INTERMED,
La Présidente,

Yvonne MILANDRI

Pour le Grand Besançon,
Le Président,

Jean-Louis FOUSSERET